

FORMATION PRINCE 2 FOUNDATION

CERTIFICATION

Cette formation PRINCE 2 Foundation sur 3 jours va vous permettre de devenir opérationnel en termes d'organisation, de gestion et de contrôle de projets, grâce à la méthode de gestion PRINCE. A terme, vous maîtriserez cette approche de management de projet évolutive et adaptable à tout type de projets.

PRINCE 2, qu'est-ce que c'est ?

PROjects IN Controlled Environments est un procédé de gestion et de certification de projets

PROGRAMME

1/ Introduction à la gestion de projet et aux apports de PRINCE 2

- Comprendre les causes d'échec récurrentes en termes de gestion de projets
- Visualiser le panorama des méthodes de gestion de projet (PmBok, Prince2, agiles...)
- Introduction aux méthodes agiles, portefeuilles, projets, programmes
- Visualiser les grands principes et la structure de PRINCE2

2/ Présentation des différents thèmes de PRINCE2

- Business case : les changements sous forme de propositions structurées
- Optimisation de l'organisation : assigner les rôles
- Contrôle de la qualité : l'assurance qualité
- Élaboration de la planification : morcellement en étapes séquentielles
- Évaluation des risques : risques anticipés
- Anticipation et gestion du changement
- Être capable de suivre la progression du projet (monitoring, pilotage financier et reporting)

3/ Visualiser les sept types processus de PRINCE2

- Maîtriser et élaborer un projet (EP)
- Comprendre l'initialisation d'un projet (DP)
- Savoir diriger un projet (IP)
- Être capable de contrôler une séquence (CS)
- Maîtriser la gestion des livraisons de produits (LP)
- Comprendre la gestion des limites de séquences (LS)
- Assimiler la clôture d'un projet (CP)

4/ Savoir adapter l'environnement au contexte du projet

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2050 euros

3 jours

GKP2F

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au
01 42 62 91 86**

OBJECTIFS

- Visualiser les enjeux et apports de la méthode PRINCE2® et savoir les exploiter
- Savoir piloter et suivre un projet en respectant les contraintes de coûts et délais
- Maîtriser la planification de projets avec PRINCE2®
- Être capable de visualiser, interpréter et gérer les risques liés au projet
- Être efficace et efficient en termes de gestion de projet grâce à PRINCE
- Visualiser les liens entre le projet, l'étude de son cas et sa mise en application
- Savoir effectuer un contrôle de qualité du projet
- Savoir anticiper les évolutions d'un projet et optimiser son leadership
- Être apte à valider la certification PRINCE2® Foundation

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation

PUBLIC CONCERNE

- Chef de projet
- Gestionnaire et responsable d'équipes projet
- Coordinateur de projet
- Équipes supports de projets
- Consultants
- sous-traitants et parties prenantes

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

03/05/2021, 11/10/2021

Paris

03/05/2021, 11/10/2021

Si vous souhaitez organiser cette formation à une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC

21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

www.openska.com

Linux



5/ L'optimisation du leadership du chef de projet

- Savoir gérer la relation client
- Comprendre le rôle du gestionnaire de projet, leader de l'organisation
- Faire la distinction entre Management et leadership
- Optimiser la communication interpersonnelle
- Gérer la motivation et assimiler les styles de personnalité
- Être capable de s'adapter au changement
- Savoir canaliser et gérer les conflits
- Distinguer éthique et leadership

6/ Se préparer à la certification PRINCE2®

- Faire le point sur les thèmes et des processus PRINCE 2
- Effectuer deux examens blancs (et les corriger)
- Passage de l'examen réel (résultat immédiat)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75